

svmi. *[Signature]*

PROCES VERBAL DE PROCEDURE PRELIMINAIRE

CODE

Buralise

B.T.
P.V. n°45
du 13 Janvier 77

L'an mil neuf cent soixante dix sept, le treize janvier.
Nous soussignés:
L A Adjudant O.P.J
P J -C gendarme A.P.J
de la brigade de

76300482
26-12-76

ANALYSE
A
Affaire
d'O.V.N.I

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale.
Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

PREAMBULE

Le 13 Janvier 1977, Monsieur D. A. ans, conseiller
technique, domicilié à commune de
se présente au bureau de notre brigade.
Il déclare avoir été témoin, ainsi que sa concubine, le 26
décembre 1976, vers 20 heures 15, de lueurs étranges.

EXPOSE DES FAITS

Notre informateur déclare avoir aperçu, alors qu'il fermait
les volets de sa chambre, des lumières rouge et jaune pâle
venant de , à environ 500 mètres.
L'ensemble décrivait des arabesques qui se dirigeaient vers
A l'avant de cet ensemble, il a vu un feu rouge et à l'ar-
rière un feu jaune pâle qui clignotait irrégulièrement. Ce
phénomène se situait à une altitude de 4 à 700 mètres. Sou-
dain une boule rouge est montée de la ligne à haute tension,
est allée à la rencontre de l'ensemble lumineux, puis a dis-
paru.
Ce phénomène s'est produit selon Monsieur D. au dessus
du , non loin de la station horti-
zienne, lieu-dit à
Madame T. P. a été témoin d'une partie des
faits.

MESURES PRISES

Nous avons rendu compte à notre commandant de compagnie par
message n° 39/2 du 13 Janvier 1977.

ENQUETE

Nous, gendarme P. entendons ce jour à 10 heures 15:
D A ans, conseiller technique, demeurant
commune de né le
à
fils de M et de D. B. de natio-
nalité française, qui nous déclare:

4^{ème} EXPEDITION
Transmis par le
Général, commandant
Régional de la Genda-
merie Nationale à
à
Monsieur le Sous-
Directeur de la
Gendarmerie à

(Copie certifiée
conforme à l'ori-
ginal)

COMMANDEMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE
16 FEV. 1977
N°
DESTINATION :

S/DIRECTION DE LA GENDARMERIE
COURRIER ARRIVEE
005216 22 FEV 77
CODE

22 FEV. 1977

" suivre l'ensemble lumineux. Cette boule était plus grosse
" que l'ensemble et le suivait de très près.---
" Cet objet volant n'émettait aucun bruit, alors j'ai éli-
" miné la supposition d'un avion ou d'un hélicoptère.---
" L'ensemble allait lentement et décrivait des arabesques.
" Puis, j'ai cessé d'observer.---

Le 15 Janvier 1977 à 11 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessous, j'y
persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y
retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

Au cours de l'enquête, nous avons contacté le commandant de
brigade de : Aucun fait de ce ge-
nre n'a été porté à la connaissance de cette autorité.

Monsieur B , agent de la station hertzienne de
(lieu-dit), n'a rien remarqué.

Les habitants des hameaux et des environs n'ont porté aucun
fait de ce genre à notre connaissance.

Aucune autre personne n'a été témoin des faits décrits par mon-
sieur B et sa concubine.

CLOTURE DU PROCES - VERBAL.

Dressé en six expéditions destinées:

La 1 ère (avec copie), à Monsieur le Procureur de la République
à.....

La 2 ère au Général, gouverneur à , Commandant le
Corps d'Armée et la Région Militaire à.....

La 3 ère au Général commandant la FATAO, 1 ère Région Aérienne
à.....

La 4 ère (avec copie) à Monsieur le Sous-Directeur de la
Gendarmerie à.....

La 5 ère à Monsieur le Préfet du à.....

La 6 ère aux archives.

Une copie à Monsieur l'inspecteur principal de la
Police de l'air et des frontières de la

Fait et clos à :

le 26 Janvier 1977

L'adjudant

Le gendarme

O.P.J

A.P.J